

Répertoire des organismes habilités par la CPNEF-SV à dispenser les formations à la sécurité des spectacles vivants pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques

Code du travail article R7122-3

Date de publication du répertoire : 13/04/2026

Liste évolutive

Formation « longue » à la sécurité pour les exploitants de lieux de spectacles vivants (35 heures)

Lieux et établissements recevant du public du 1^{er} groupe (1^{ère} à 4^{ème} catégorie), établissements de plein air non classés ERP qui accueillent plus de 300 personnes (y compris guinguettes, campings sans salles de spectacles).

Organismes de formation habilités	Implantation régionale	Formation possible à distance	Formation possible en présentiel
3IS	4 campus : Paris, Bordeaux, Lyon, Nantes	oui	mixte
APAVE	4 filiales : Sud-Europe, Parisienne, Alsacienne, Nord-Ouest.	?	oui
ARKALYA	Schiltigheim Grand Est	?	oui
ARTEK	Nantes Pays de Loire	oui	oui
CFPTS	Bagnolet Ile de France	?	oui
CNM	Paris Ile de France	?	oui
Global prévention	Baie-Mahault Jarry Guadeloupe	?	oui
GRIM EDIF	Lyon Auvergne Rhône Alpes	oui	oui
I-Stage	Combs-la-Ville Ile de France	oui	oui
ISTS	Avignon, Marseille Provence Alpes Côte d'Azur	?	oui
LFI Les Formations d'Issoudun	Issoudun Centre Val de Loire	oui	oui
SBO Formation	Wimereux Hauts de France	?	oui
STAFF	Carquefou Pays de Loire	?	oui
TANDEM	Toulon Provence Alpes Côte d'Azur	oui	oui

Formation « réduite » à la sécurité pour les exploitants de lieux de spectacles vivants (14 heures)

Lieux et établissements recevant du public du 2^{ème} groupe (5^{ème} catégorie) de types L, N, O, R, établissements de plein air non classés ERP qui accueillent jusqu'à 300 personnes (y compris guinguettes, camping sans salles de spectacles).

Organismes de formation habilités	Implantation régionale	Formation possible à distance	Formation possible en présentiel
3IS	4 campus : Paris, Bordeaux, Lyon, Nantes	oui	?
APAVE	4 filiales : Sud-Europe, Parisienne, Alsacienne, Nord-ouest.	?	?
ARTDAM	Longvic Bourgogne Franche Comté	oui	?
ARKALYA	Schiltigheim Grand Est	?	oui
ARTEK	Nantes Pays de Loire	oui	?
CNM	Paris Ile de France	?	oui
Global prévention	Baie-Mahault Jarry Guadeloupe	?	?
Roux cooking training	Carqueiranne Provence Alpes Côte d'Azur	?	?
TANDEM	Toulon Provence Alpes Côte d'Azur	oui	?
UMIH Formation	21 campus : Paris, La Rochelle, Lille, Saint Contest, Nantes, Nancy, Dijon, Lyon, Clermont Ferrand, Pau, Toulouse, Montpellier, Marseille, Toulon, Juan les Pins, Nice, Chambéry, Cayenne, Fort de France, Baie Mahault, Saint Gilles	oui	?

➤ Pour en savoir plus et s'inscrire : contacter directement les organismes de formation habilités.
La CPNEF-SV ne pourra pas vous répondre

Dispense de formation par équivalence

Du fait du niveau de qualification des formations préparant au métier de *directeur technique du spectacle*, qui incluent l'acquisition de connaissances et de savoir-faire renforcés en matière de sécurité, la CPNEF-SV accorde une dispense.

Les personnels techniques détenteurs d'un titre professionnel de *directeur technique du spectacle* sont dispensés de fournir une attestation de réussite aux formations à la sécurité pour les exploitants de lieux (établissements recevant du public du 1^{er} groupe et du 2^{ème} groupe). En remplacement, ils fournissent le parchemin du titre ou de la certification professionnelle* obtenu, à condition qu'il figure sur la liste ci-dessous.

Titres et certifications concernées par la dispense :

Organismes de formation	Titres professionnels
CFPTS Ile de France Bagnolet	Directeur technique de spectacle et d'événement Titre à finalité professionnelle Niveau 7 Ou son bloc de compétences 4 « Encadrer la prévention des risques d'une structure spectacle/événement »
ISTS Provence Alpes Côte d'Azur	Directeur technique des entreprises du spectacle vivant Titre à finalité professionnelle de niveau 7 Ou son bloc de compétences 2 : « Organiser la prévention des risques pour le public et les salariés »
INSA / ENSATT AURA Lyon	Diplôme ATT Arts et Techniques du Théâtre, parcours Direction technique Master Niveau 7 (anciennement Mastère spécialisé)

*Parchemin : attestation de réussite délivrée par l'organisme de formation